

**Missions de l'Etat
en matière de
Jeunesse, Education Populaire,
Sport et Vie Associative**

La présente note constitue un résumé de la conception du Syndicat de l'Encadrement de la Jeunesse et des Sports (SEJS)¹ sur le rôle de l'Etat en matière de Jeunesse, Sport, Education Populaire et Vie Associative, en ce début de XXI^{ème} siècle.

Elle évoque également l'organisation qui lui paraît optimale, les compétences et savoirs faire des personnels qu'il regroupe, comme ses connaissances des attentes du public et des partenaires institutionnels de l'Etat en la matière.

I - MISSIONS

Importance de la Jeunesse, du Sport, de l'Education Populaire et de la Vie Associative.

L'actualité nous rappelle au quotidien l'importance des questions de **Jeunesse** (crises des banlieues de novembre 2005). Elles sont à traiter dans leur globalité (accès à la formation, l'emploi, le logement, la santé, les loisirs, l'insertion sociale, etc.).

Toutes les collectivités soulignent l'importance du **Sport**, pour son rôle dans l'insertion sociale des jeunes, pour son rôle en matière de santé, pour les valeurs qu'il véhicule comme pour ses intérêts médiatiques. Les collectivités locales sont d'ailleurs celles qui financent le sport au principal, après les familles.

L'Education Populaire est un concept historiquement daté. Son ancienneté ne lui fait pas pour autant perdre sa valeur. Notre système éducatif porté par le ministère chargé de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur ne peut apporter toutes les réponses aux besoins des jeunes évoqués plus haut. En ce début de XXI^{ème} siècle, l'Education Populaire a toujours un sens. Elle passe par d'autres moyens d'actions qu'avant la seconde guerre mondiale, mais poursuit toujours les mêmes objectifs d'épanouissement individuel et collectif, d'accès à la culture, de formation tout au long de la vie, qu'elle soit formelle ou informelle.

La Vie Associative est le support le plus fréquent des activités sportives, de jeunesse et d'éducation populaire, et quasiment toujours leur première forme juridique. Elle a prouvé son utilité par son fonctionnement sur plus d'un siècle. Le développement et l'innovation dans ces domaines se fondent obligatoirement sur le bénévolat et le volontariat, complétés maintenant par un secteur professionnel important qui assure sa qualité et sa pérennité.

L'Etat a-t-il une mission en ces domaines ?

L'Etat a une mission régalienne en matière de Sport (loi de 1984 modifiée – code du sport), comme en matière de Jeunesse (code de la santé et de la famille).

Cette mission concerne la **protection** des mineurs, du pratiquant, de l'utilisateur et des tiers. C'est un rôle de prévention, voire de répression. La réglementation sportive, comme celle des centres de vacances et de loisirs, les actions de lutte contre le dopage, les toxicomanies, les dérives sectaires, illustrent l'action de l'Etat en ce domaine. Elles sont notamment portées par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (MJSVA - intitulé actuel, depuis 2004).

Mais, compte tenu de notre culture, de notre histoire, des **choix politiques de la Nation** faits jusqu'à présent, l'Etat s'est aussi donné simultanément un **rôle de promotion et de développement** des activités sportives² et d'éducation populaire en direction de la jeunesse, comme de la société toute entière, en les appuyant et les valorisant notamment dans un cadre associatif, et en recourant largement au bénévolat. Selon le cas, l'Etat joue ou a joué un rôle d'impulsion, de coordination, de fédération, selon qu'il était seul ou qu'il trouvait des partenaires avec qui travailler, voire disposés à le relayer, notamment dans le cadre de délégation de service public.

¹ Syndicat majoritaire pour les personnels d'encadrement ; membre de l'UNSA-éducation.

² (Sport pour tous et sport de haut niveau ; l'action de l'Etat en matière de sport professionnel étant principalement de nature réglementaire).

Dans une France maintenant assez largement décentralisée, malheureusement toujours marquée par un certain nombre d'inégalités sociales, l'Etat a une responsabilité de **régulation** au titre de la **solidarité nationale**, comme un devoir de lutte contre les inégalités. Avec l'aide des autres partenaires, collectivités territoriales et locales, mouvement associatifs, ou encore secteur privé, - partenaires qui ne comprendraient pas qu'il soit absent sur ce terrain - , l'Etat, et le MJSVA pour sa part, doit contribuer à réduire ces fractures sociales en venant en aide aux publics défavorisés.

Pour assurer ce rôle de promotion et de développement, le MJSVA s'est appuyé sur un moyen d'action fondamental, la **formation**, que ce soit la formation à la pratique de ces activités, la formation de l'encadrement bénévole comme de l'encadrement professionnel. Ce dernier s'est beaucoup développé au cours de ces dernières décennies, afin d'assurer la qualité et la sécurité des pratiques.

La loi confie au MJSVA, « autorité académique », une mission de formation initiale. Il intervient aussi en formation professionnelle et formation continue, notamment au profit des bénévoles et des publics particuliers ou défavorisés (cf. son rôle de régulation). L'Etat intervient en substitution d'une offre du privé absente, ou en complémentarité quand elle est insuffisante. Il lui appartient aussi d'expérimenter et d'innover au plan pédagogique.

L'Etat a-t-il encore un rôle en ces domaines ?

Depuis plusieurs décennies, la tendance est à « **moins d'Etat** ». Une plus grande **décentralisation** était nécessaire. Elle doit être accompagnée d'une **déconcentration** adaptée, ce qui reste encore à améliorer. Le MJSVA et ses services peuvent y contribuer.

Il faut aussi considérer la **baisse des moyens** de l'Etat, liée notamment à cette décentralisation et aux transferts de charge qu'elle implique, comme au poids de la dette. Mais cette prise en compte doit se faire par une **vraie démarche de révision des missions de l'Etat**, et non par d'aveugles coupes sombres, notamment de suppressions d'emplois, ce qui a un effet décourageant pour les personnels. Ceux qui restent se trouvent alors sans orientations et sans avenir, ce qui ne contribue ni à leur motivation ni à leur efficacité.

Ce n'est qu'à partir de cette révision en tenant compte des rôles respectifs de l'Etat, des collectivités publiques et des mouvements associatifs et en se dotant de moyens appropriés, que l'on arrivera à « **mieux d'Etat** ». Le SEJS est particulièrement volontaire dans cette démarche de réforme du Service Public ; mais il considère que la méthode actuellement employée est néfaste et contre productive.

Les agents du MJSVA ont montré au cours d'un demi-siècle leur **capacité d'adaptation**. A tous ceux qui le leur demande, ils sont prêts à apporter leur aide fondée sur leur **compétence**, leur **expérience** et leurs **valeurs**, faites de laïcité (respect de tous quel que soit son sexe, sa race, ses croyances) et d'égalité d'accès au **Service Public**.

Le développement de l'Europe, évidemment nécessaire, n'est pas une entrave au maintien d'un rôle de l'Etat, en France, en matière de Jeunesse, de Sports ³, d'Education Populaire et de Vie Associative, sauf, évidemment, si l'on ne veut pas faire de l'Europe aussi une Europe sociale. Mais si l'on oublie cette dimension fondamentale, l'Europe court à sa perte.

II - ORGANISATION

"Jeunesse et Sports", un attelage ministériel qui fonctionne.

Depuis plus d'un demi-siècle, le gouvernement français a cru bon de regrouper dans un département ministériel les secteurs de la "Jeunesse" et du "Sport", même s'il s'agit de domaines distincts, la "Jeunesse" étant une période de la vie, le "Sport" étant une activité. Sauf rares exceptions, le gouvernement a toujours associé dans une même direction la "Jeunesse", "l'Education Populaire" et souvent la "Vie Associative". Ces trois éléments, avec le sport, ont toujours été constitutifs de ce ministère.

³ En matière de sport amateur et de service pour les activités de moniteurs, selon les directives européennes en vigueur.

Ce département ministériel a été "raccroché" plusieurs fois, avec plus ou moins de bonheur, à un autre ministère plus important, la plupart du temps celui chargé de l'Education Nationale (MEN), en particulier à l'époque où "Jeunesse et Sport" gérait les professeurs d'éducation physique et sportive (EPS), maintenant gérés directement par le MEN.

Les notions de Jeunesse, Sport et d'Education Populaire ont en commun un **point de rattachement fondamental : le temps non contraint**, celui qui ne relève ni de l'école ni du travail. Ce temps peut-être du loisir, de l'éducation informelle, tout au long de la vie. En terme d'organisation ministérielle, « Jeunesse et Sports » a d'ailleurs été rattaché à la « Qualité de la Vie » et au « Temps Libre ». Ces tentatives n'ont pas résisté longtemps au poids des habitudes ; mais les intitulés comptent moins que les actions concrètes au service du public.

L'expérience a aussi montré qu'il n'y avait pas de valeur ajoutée à séparer les entités « jeunesse » et « sports » dans deux ministères, comme ce fut le cas de 2002 à 2004.

**"Jeunesse et Sports", faut-il changer une équipe qui gagne ?
Faut-il modifier une organisation "rentable" et efficace ?**

Les personnels du MJSVA ne sont pas opposés à d'autres organisations ou d'autres rapprochements, tant au niveau central que déconcentré, sous réserve qu'il soient correctement étudiés, préparés et qu'ils démontrent une plus grande efficacité de l'Etat, sous réserves également que le sort des personnels soit correctement traité.

Jusqu'à présent, les tentatives de réorganisation n'ont pas fait la preuve de leur pertinence ni de leur efficacité. Leur caractère brouillon et répétitif aurait plutôt de quoi inquiéter.

Le contexte invite toujours à la réduction du coût de l'action de l'Etat, ou plutôt à une meilleure efficacité et une meilleure efficacité de son l'action, dans une démarche de performance maintenant concrétisée par la loi organique relative aux lois de finance (LOLF). Cette loi est malheureusement encore bien mal mise en œuvre. Il serait utile de se poser enfin la question : **le service public de l'Etat en matière de "Jeunesse et de Sports" n'est-il pas plus « rentable » dans sa configuration actuelle ?** N'est il pas plus efficient (rapport entre les moyens et les résultats) ? Serait-il plus efficace (rapport entre les missions et les résultats) dans une autre configuration, que ce soit avec la culture, le tourisme, l'action sociale, l'éducation nationale, etc ? Que ce soit au niveau ministériel ou au niveau des pôles régionaux ? Cela reste à prouver ; par ailleurs, il n'est pas pertinent ni économiquement fondé de "tenter le coup", au hasard de la composition d'un nouveau gouvernement.

Ce qui compte, ce n'est pas d'abord le rattachement ministériel, ni l'organisation déconcentrée. **Ce qui compte, c'est la bonne définition des missions de service public et la bonne adéquation des moyens correspondants, notamment en personnel.**

Le SEJS demeure ouvert à toute proposition de réorganisation qui respectera ces principes. Mais il est important de maintenir, en plus de services déconcentrés de proximité un réseau territorial d'établissements de formation, d'accueil de la vie associative et d'accueil des sportifs, dont ceux de haut niveau.

Les évolutions importantes des composantes du MJSVA, depuis une trentaine d'année maintenant, ont bien montré les capacités d'adaptation de leurs personnels, leur souplesse et leur ouverture. Cela est un élément sur lequel on peut toujours compter pour les décennies à venir.

Le démembrement de l'Etat permet-il de réduire les coûts ?

Il faut se demander si les "privatisations" de certaines actions de l'Etat sont politiquement utiles et économiquement rentables. Les exemples dans le champ du sport que sont le centre de développement du sport (CNDS) et l'agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ne montrent pas que leurs coûts de fonctionnement sont moins élevés, ni qu'elles sont plus efficaces que l'Etat, qu'elles sollicitent d'ailleurs rapidement pour que soit mis ses services à disposition...

Sur ce plan, l'intérêt à moyen et long terme des externalisations est loin d'être démontré, à tel point qu'un récent audit de modernisation propose d'augmenter la participation des usagers, pour intégrer des coûts supérieurs, à qualité égale...

III - NOS METIERS (compétences, atouts, savoirs faire, moyens)

Les agents du MJSVA sont pour leur très grande majorité des personnels de haut niveau de formation, très fréquemment dotés d'une expérience préalable bénévole importante dans des activités sportives, de jeunesse et/ou d'éducation populaire, souvent dans des fonctions de responsabilité ou d'encadrement. Non seulement ils connaissent très bien les secteurs où ils ont à intervenir professionnellement, mais ils sont particulièrement motivés, ayant fait le choix d'y consacrer leur carrière, au sein du Service Public.

Leur ancrage dans la vie de la société, « au plus près du terrain », les rend en mesure, plus que d'autres, d'en saisir les tendances d'évolution, dès leur émergence, et de proposer, en permanence, les évolutions nécessaires.

Par ailleurs la diversité de leurs compétences, pédagogiques, techniques, culturelles, juridiques, économique et managériale, permet aux services de l'Etat d'apporter gratuitement des compétences **d'évaluation, de conseils ou d'expertise.**

Les subventions de l'Etat ne constituent plus la base du fonctionnement des activités des collectivités et des associations. C'est la logique de la décentralisation et des transferts de charge qu'elle a entraîné ; le contraire serait anormal et contradictoire, bien que l'on puisse encore constater, avec un certain étonnement, que certains en font encore grief à l'Etat ...

Toutefois ces moyens financiers de l'Etat, même réduits, peuvent jouer un rôle de déclencheur, de levier, ou bien encore de régulation sociale. Il convient donc de les maintenir à un niveau cohérent, correspondant aux missions que la nation confie à l'Etat en ce domaine.

Mais « il n'y a de vraie richesse que d'hommes ». Les personnels du MJSVA peuvent apporter une aide significative aux territoires. Ils n'ont pas seulement besoin d'aménagements pour les faire vivre, mais aussi de services. S'il y a bien quelque chose à préserver dans ce ministère, c'est son « capital humain », sa richesse et sa diversité.

IV - ATTENTES DU PUBLIC ET DE NOS PARTENAIRES

Parfois l'importance du MJSVA, donc de ses personnels, est mieux perçue au niveau local et territorial qu'au niveau national ...

Les préfets le savent. Ils trouvent toujours auprès de nos services des personnels compétents, disponibles, y compris les soirs et les week-ends, particulièrement au fait des réalités sociales et de la vie associatives. Ils sont capables de se mobiliser rapidement et de fédérer les initiatives.

Les petites communes, peu dotées de moyens techniques, apprécient l'aide des services de l'Etat (diagnostic, ingénierie publique, tiers conseil, expertise). Les communes plus importantes, les communautés d'agglomération, comme les départements et les régions, demeurent intéressées par la vision nationale que peuvent leur apporter les agents de l'Etat. Cela les aide à mieux positionner leurs politiques et leurs actions. Cette vision est d'autant plus riche et plus précise si l'administration centrale joue correctement son rôle de synthèse et de redistribution de l'information.

Le mouvement associatif, les branches professionnelles, même si elles revendiquent à juste titre leur indépendance et leur autonomie, sont toujours intéressés par l'aide objective, les conseils l'expertise et l'évaluation que leur apporte l'Etat, tant pour la mise en œuvre des actions que pour l'aide organisationnelle, matérielle et juridique à la constitution de leurs structures.

*